

**2020**

**Rapport spécial sur les paiements liés aux  
activités dans les industries extractives  
(article L.225-102-3 du Code de  
commerce)**

**GROUPE EDF – EDISON**

## Table des matières

1 Introduction .....	3
2 Méthodologie du reporting .....	3
3 Synthèse des informations consolidées .....	6
4 Détail par pays .....	7
Italie .....	7
5 Informations contextuelles .....	8
Liste des filiales .....	8

## 1 Introduction

### Historique

Edison est la plus ancienne société d'énergie d'Europe et demeure l'un des leaders du secteur en Italie et en Europe. En 2020, Edison est présent dans plusieurs pays du monde et emploie plus de 5 000 personnes. Edison fait partie du groupe Électricité de France (EDF).

### Cadre juridique

L'article 42 de la directive 2013/34/UE prévoit que « *Les États membres imposent aux grandes entreprises et à toutes les entités d'intérêt public actives dans les industries extractives ou l'exploitation des forêts primaires d'établir et de rendre public un rapport sur les paiements effectués au profit de gouvernements sur une base annuelle* ».

En France, la directive européenne a été transposée avec une date d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En Italie, la Directive européenne a été transposée avec une date effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### Activité

Jusqu'au 17 décembre 2020, le groupe Edison (ci-après dénommé « Edison ») été actif dans le secteur des hydrocarbures à travers ses filiales localisées en Italie, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique où Edison détenait des licences pour l'exploration et la production de gaz naturel et de pétrole brut.

Le 17 décembre 2020, Edison S.p.A. a cédé la totalité du capital d'Edison Exploration and Production S.p.A., une société détenant toute son activité E&P, à l'exception des activités situées en Norvège et en Algérie qui ont été conservées par Edison.

Au 31 décembre 2020, Edison ne détient qu'une participation (en tant que non-exploitant) dans un champ de gaz en exploitation en Algérie ainsi qu'un certain nombre de projets E&P en Norvège par l'intermédiaire de sa filiale Edison Norge AS dont il détient 100% du capital. Cependant, le 30 décembre 2020, Edison International S.p.A. a conclu avec Syak Energi AS (en qualité d'acheteur) un accord pour la vente de la totalité du capital d'Edison Norge AS. La réalisation de cette transaction est toutefois soumise à l'approbation des autorités réglementaires norvégiennes.

Edison est également engagé dans le développement d'infrastructures d'importation de gaz pour l'Italie et pour l'Europe. Par le biais de ses filiales, Edison gère aussi des activités régulées (stockage et distribution).

De plus amples informations sur Edison sont disponibles sur le site officiel : [www.edison.it](http://www.edison.it).

## 2 Méthodologie du reporting

### Domaine d'application et validité

Edison a préparé un rapport consolidé relatif aux paiements effectués au bénéfice des gouvernements dans le cadre de ses activités liées à l'exploration, la prospection, la découverte, le développement et l'extraction de minerais, pétrole, gaz naturel ou autres ressources (les « **activités extractives** ») en se référant aux pays (Algérie et Norvège) où Edison détient des actifs après la réalisation de la vente de la société Edison Exploration and Production E&P S.p.A citée si dessus.

Les autres actifs ont été maintenus au sein d'Edison en 2020 dans le seul but de réaliser cette transaction et n'ont donc pas été inclus dans ce rapport (réf. art.44, troisième paragraphe, lett. c, de la Directive 2013/34/UE).

Ainsi, seuls sont envisagés dans ce rapport les paiements fait au profit des gouvernements et qui sont liés aux entités juridiques impliquées dans des activités d'extraction ou de stockage, ainsi que les paiements effectués pour le compte de ces entités (comme illustré ci-dessous). Les types de paiements concernés sont décrits plus bas dans cette section.

## **Gouvernement**

Dans ce rapport, le terme « gouvernement » signifie toute autorité nationale, régionale ou locale d'un pays, incluant les administrations, agences ou entreprises contrôlés par cette autorité.

## **Période de référence pour le rapport**

Ce rapport couvre les paiements effectués au cours de la période suivante : 1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre 2020.

## **Base de préparation**

Ce rapport a été préparé en conformité avec les dispositions de la Directive n° 2013/34/UE, sur la base des décaissements et inclut les paiements directs au bénéfice des gouvernements effectués par les filiales et les joint-ventures et co-entreprises, qu'Edison soit ou non l'exploitant. Les types de paiements significatifs couverts par le présent rapport, telles que les taxes et redevances, sont principalement effectués directement par Edison aux gouvernements. Toutefois, dans certains cas, des paiements peuvent être effectués par l'exploitant pour le compte des membres de joint-venture. Cela arrive fréquemment pour les frais de superficie. Dans ces cas, Edison rend compte du paiement effectué par l'exploitant au nom d'Edison.

## **Périmètre**

Edison a défini le périmètre des paiements faits aux gouvernements qui doivent être divulgués conformément au cadre légal en vigueur. En particulier, Edison a considéré que les paiements faits aux gouvernements par les filiales consolidées engagées dans les activités énumérées par la directive n° 2013/34/UE entraînent dans ce champ. Il est précisé que les paiements effectués par les entités non consolidées ne sont pas publiés dans ce rapport et ce, quel qu'en soit le montant.

## **Définition du projet**

On entend par projet les activités opérationnelles au titre d'un contrat, d'une licence, d'une location, d'une concession individuelle ou de toute autre convention similaire. De plus, dans certains cas, les activités opérationnelles au titre de différents accords « sensiblement interconnectés » (exemple : accord de groupement et d'exploitation unitaire) sont prises en compte comme des projets à part entière.

Les paiements qui ne sont pas directement liés à un projet spécifique mais qui ont été effectués au niveau de l'entité (ex. : impôt sur les sociétés) sont rattachés à l'entité qui a effectué le paiement, même si le paiement, pris dans sa globalité, peut, en partie, concerner des activités qui ne sont pas couvertes par les obligations de la directive susvisée.

## Importance

Les paiements effectués au cours de la période considérée pour le rapport, sous forme de versement unique ou d'échéances, et pour un montant inférieur à 100 000 euros ne sont pas inclus dans ce rapport conformément à l'article 46 de la directive 2013/34/UE.

Si aucun paiement, défini par la directive 2013/34/UE telle que transposée en Italie, n'a été effectué ou si uniquement des paiements en dessous de ce seuil ont été effectués en faveur d'un pays spécifique, ce pays n'apparaît pas dans la Section 4 de ce rapport.

Aucun paiement correspondant à la définition donnée par la directive 2013/34/UE a été réalisé au cours de la période de référence. D'autre part, seul le paiement relatif aux impôts en Italie a dépassé le seuil prévu ci-dessus. Ainsi, aucun autre paiement, mis à part celui relatif aux impôts en Italie, ne sera présenté dans ce rapport.

## Devise du rapport

Lors de la préparation du présent rapport, les montants en devises autres que l'euro ont été convertis en euro sur la base du taux de change annuel moyen.

## Types de paiement publiés au niveau des projets ou de l'entité juridique

Conformément au droit de l'Union Européenne, comme mis en œuvre en Italie, les types de paiements suivants doivent être publiés pour les entités juridiques ayant des activités extractives :

- a. **Les Impôts** prélevés sur le revenu, la production ou les bénéfices des sociétés. Les impôts prélevés sur la consommation, comme les taxes sur la valeur ajoutée, les impôts sur le revenu des particuliers, les taxes sur les ventes, les retenues fiscales, les impôts fonciers et les taxes environnementales ne rentrent pas dans le champ d'étude de ce rapport ;
- b. **Les redevances** sont des droits permettant l'exploitation d'un actif et dont les montants sont fonction de ladite utilisation ;
- c. **Les primes à la signature, à la découverte et à la production** sont des sommes d'argent qui doivent être versées lors de la conclusion d'une concession pétrolière ou gazière, lorsqu'on découvre des ressources naturelles et/ou lorsque la production démarre ;
- d. Les **droits** de licences sont habituellement payés sur le droit d'utilisation continue d'un actif;
- e. **Les dividendes** recouvrent les paiements faits aux gouvernements en lieu et place des droits de production ou des redevances. Dans ce cadre, les dividendes n'incluent pas les paiements faits aux gouvernements lorsqu'un gouvernement est actionnaire de la société, dans la mesure où le dividende est payé au gouvernement selon les mêmes termes et conditions que ceux applicables aux autres actionnaires ;
- f. Les paiements destinés à **l'amélioration des infrastructures**. De tels paiements sont publiés si Edison s'est engagé contractuellement à financer les services publics ou de fourniture.
- g. **Les droits payés au gouvernement hôte** correspondent à la part de production du gouvernement après répartition et destinée à couvrir les coûts et dépenses engagées en application des accords de partage de la production.

Plus d'information sur les sujets environnementaux et sur l'investissement communautaire sont disponibles dans le rapport sur le développement durable d'Edison.

### 3 Synthèse des informations consolidées

La vue d'ensemble consolidée présente la somme des paiements effectués par Edison au bénéfice des gouvernements par pays et par type de paiement. Cette vue d'ensemble est basée sur la situation géographique du gouvernement bénéficiaire.

Edison n'a pas transféré de droits de propriété ni payé aucun dividende en lieu et place de droits de production, droits ou redevances en 2020.

(En millions d'euros)	Impôts	Redevances	Dividendes	Droits	Primes	Amélioration des infrastructures	Droits du gouvernement hôte (Mbep)	Total
Italie	8,57	-	-	-	-	-	-	8,57
<b>Total</b>	<b>8,57</b>	-	-	-	-	-	-	<b>8,57</b>

## 4 Détail par pays

### Italie

Depuis le début des années 50, Edison a toujours joué un rôle de premier plan dans le secteur énergétique italien, avec des découvertes d'une importance majeure dans le secteur de l'énergie. Suite à la vente par Edison de ses activités E&P telle que décrite dans la section 1 ci-dessus, les activités italiennes pertinentes pour ce rapport ne concernent plus que le stockage d'hydrocarbures.

Les tableaux ci-dessous présentent les paiements par projet et par gouvernement effectués dans le pays :

#### Paiements par projets

(En millions d'euros)	Impôts	Redevances	Dividendes	Droits	Primes	Amélioration des infrastructures	Droits du gouvernement hôte	Total
Entreprise	8,57	-	-	-	-	-	-	8,57
<b>Total</b>	<b>8,57</b>	-	-	-	-	-	-	<b>8,57</b>

#### Paiements par gouvernement

(En millions d'euros)	Impôts	Redevances	Dividendes	Droits	Primes	Amélioration des infrastructures	Droits du gouvernement hôte	Total
Impôts payés à l'administration fiscale italienne (« Agenzia delle Entrate »)	8,57	-	-	-	-	-	-	8,57
<b>Total</b>	<b>8,57</b>	-	-	-	-	-	-	<b>8,57</b>

La ligne "Entreprise" comprend les paiements d'impôts réalisés par Edison Stoccaggio SpA (une société active dans plusieurs domaines) pour lesquels, étant donné que les impôts sont payés au niveau de l'entité, nous avons indiqué le montant global d'impôts payé, indépendamment de l'activité à laquelle ils se rapportent.

En ce qui concerne le tableau des paiements par gouvernement, les "impôts payés à l'administration fiscale italienne ("Agenzia delle Entrate")" comprennent des paiements réalisés directement pour un montant de 0,7 million d'euros. Le reste restant a été payé via Transalpina di Energia Srl, la société qui consolide les entités italiennes d'Edison.

## 5 Informations contextuelles

### Liste des filiales

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de toutes les filiales d'Edison exerçant une activité E&P ainsi que leur pays de constitution / d'enregistrement et leur pays d'activité.

Cette liste ne comprend pas les sociétés qui ne sont plus contrôlées directement ou indirectement par Edison S.p.A. suite à la conclusion de la cession mentionnée à la section 1 ci-dessus.

Filiales	Pays de constitution	Pays d'activité
Edison Stocaggio S.p.A.	Italie	Italie
Edison International S.p.A.	Italie	Algérie
Edison Norge AS	Norvège	Norvège

Approuvé par le Conseil d'Administration du 26 mars 2021

Le Conseil d'administration d'EDF